

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

-----

REUNION DU 30 JUIN 2011

----

## Etaient présents :

M. Gérard TREMEGE – M. Christian PAUL – M. Daniel FROSSARD — M. Laurent TEIXEIRA - M. Yannick BOUBEE – M. Dominique LIDAR – M. Roger LACRAMPETTE – M. Jean-Claude ROUMY – Mme Geneviève ISSON – Mme Anne-Marie ARGOUNES – M. Erick BARROUQUERE-THEIL – M. Claude BONNEMAISON – M. Roger-Vincent CALATAYUD – Mme Andrée DOUBRERE – M. Serge DUFFAU – M. Emmanuel ALONSO – M. Michel FORGET – M. Ernest FOURCADE – Mme Nathalie LAMERE – Mme Gisèle VERDEIL – M. Michel JOUANOLOU – M. Pierre JUNCA – M. David LARRAZABAL – M. Jean-Claude PAULET – Mme Antoinette CASTELLOT – M. Guy POEYDOMENGE – M. Daniel RIVIERE – M. Thierry ROBERT – M. Eugène POURCHIER.

## Etaient excusés :

M. François-Xavier BRUNET – M. Roger LESCOUTE – M. Patrick VIGNES – M. Pierre FAURE – M. Marc GARROCQ – M. Charles HABAS – M. Jean-Claude PIRON – M. Francis TOUYA.

M. TEIXEIRA est désigné en qualité de secrétaire de séance.

\*

\*\*

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU  
29 AVRIL 2011**

---

*Le compte-rendu est approuvé.*

## **APPROBATION DU COMPTE RENDU A LA COLLECTIVITE CONCERNANT LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTEE 2010 DE SEMEAC-SOUES REALISE PAR L'AMENAGEUR SEPA/CACG**

---

**M. TREMEGE** : Je remercie les aménageurs de la zone Séméac-Soues de leur présence. Valérie ROUX BOUYSSOU, Isabelle FAUCONNIER, Alain VILLOCEL et Jean-Baptiste REY, nouveau directeur de la SEPA qui remplace Monsieur Henri TERRAUBE.

**M. VILLOCEL** : Nous vous avons remis le 5<sup>ème</sup> compte-rendu annuel au concédant de cette concession du parc de l'Adour, signée en 2006 et qui court sur 12 ans donc 2018. Ce document fait le point au 31 décembre 2010 avec des perspectives à réaliser pour 2011. Nous évoquerons ces perspectives puisque six mois sont déjà passés mais on se permettra d'évoquer également – même si ce n'est pas dans la délibération que vous aurez à prendre – les évolutions qui ont pu avoir lieu.

Ces évolutions concernent surtout le foncier, les contentieux mais aussi les travaux et la commercialisation.

Globalement, en termes de bilan financier il n'y a pas de modification par rapport au bilan présenté un an avant et notamment la participation du concédant qui n'est pas modifiée.

Nous terminerons avec le respect du calendrier où là encore il n'y a pas de modification, ce qui signifie que tous les aléas, dont nous parlerons, ont été anticipés et qu'aucune dérive n'a été engendrée. Nous espérons pouvoir encore mieux maîtriser ces aléas et qu'ils soient moindres afin que le calendrier soit optimisé par rapport à celui qui va vous être présenté.

### **Mme FAUCONNIER** :

Acquisitions foncières réalisées au 31 décembre 2010 :

En 2009, nous avons fait une grande partie des acquisitions à l'amiable sur le secteur commercial. En 2010, nous avons pratiquement achevé ces acquisitions à l'amiable et notamment sur le secteur du bassin d'expansion des crues. La propriété de l'aménageur représente donc 39 hectares, sachant qu'à ce jour ces acquisitions se poursuivent.

Les acquisitions par voie d'expropriation pour lesquelles il y avait eu une décision en première instance puis une seconde en cour d'Appel survenue dans le courant du premier semestre 2011, ont été menées à terme selon les montants estimés à savoir aux environs de 8 € le m<sup>2</sup>.

A ce jour, il reste en cours d'expropriation deux secteurs, une parcelle au sud que l'on va acquérir très bientôt et une parcelle qui est la propriété d'INVESTIMO, qui a fait un certain nombre de recours. Nous reviendrons sur ces recours mais juste pour information, les indemnités ont été fixées le mois dernier et l'acquisition va pouvoir se faire dans le mois qui vient.

Les promesses en cours correspondent aux terrains d'Alstom avec qui nous avons signée en 2009 une promesse d'achat dans laquelle il était prévu une acquisition par phase de l'ensemble du bien immobilier. Certaines se feront en 2011.

Acquisitions 2010 :

- Partie Sud, dite zone 3, pour le restaurant interentreprises et le parking.
- Bâtiment Cégelec, ancienne chaudronnerie et les terrains.

Acquisitions prévues pour 2011 :

- Partie au Nord
- Partie au Centre, secteur 2

Par ailleurs, nous devrions signer prochainement les acquisitions des terrains des Autoroutes du Sud de la France.

**M. VILLOCEL** : Voilà en ce qui concerne l'aspect foncier. Nous allons demander à Valérie de faire un point sur les contentieux.

**VALERIE ROUX BOUYSSOU** : Quatre recours ont déjà abouti favorablement mais il en reste encore trois.

- Investimo : Un recours d'annulation déposé sur l'arrêté de cessibilité en 2010, et un référé suspensif conduisant à une suspension, ont inquiété tout le monde. En effet, nous sommes obligés d'attendre le jugement qui aura lieu selon nous vers la fin de l'année et nous craignons que cet arrêté de cessibilité influence le juge de l'expropriation sur sa décision de juger les terrains et d'en fixer les prix. En fait, il s'agit de deux procédures complètement différentes que notre avocat a défendues et le 10 juin, la Juge a fixé les indemnités d'expropriation. Cela signifie que nous pouvons prendre possession des terrains. La bataille par rapport à ces terrains vis-à-vis d'Investimo n'est pas terminée mais la grande différence c'est qu'aujourd'hui nous sommes en possession des terrains.

**M. TREMEGE** : Il faut rappeler que ce n'est pas neutre car dans la première hypothèse nous avons déjà commencé à travailler sur un contournement du terrain pour l'aménagement. Or, aujourd'hui nous savons que nous pourrions aménager directement, ce qui est tout de même très important.

**VALERIE ROUX BOUYSSOU** : Les deux autres recours :

- SOVENDEX : Il s'agit d'un recours porté contre l'agrément donné par le Grand Tarbes à l'aménageur pour désigner l'opérateur commercial. La requête avait été jugée irrecevable mais SOVENDEX a fait appel. Aujourd'hui nous n'avons aucune date pour la suite et aucun mémoire n'a été déposé.

- GRC EMIN : C'est un recours contre DUP qui a été jugé. La requête a été rejetée mais GRC a fait appel. Un mémoire a été déposé mais nous n'avons pas de date de jugement.

**M. VILLOCEL** : Pour confirmer les propos de Monsieur le Président, vous pouvez constater sur la carte l'importance des terrains Investimo dans le développement du projet.

**VALERIE ROUX BOUYSSOU** : Notre action est extrêmement centrée sur l'acquisition et nous en sommes pratiquement à 70 % de l'ensemble des terrains de la ZAC. Lorsque nous avons acheté les terrains à ALSTOM, nous avons acheté également des bâtiments pour lesquels nous avons lancé des études de diagnostic.

De même nous avons lancé des études de diagnostic pour le sous-sol parce que les terrains d'ALSTOM présentaient des traces de pollution. Nous avons exigé des études complémentaires pour mener à bien la promesse de vente signée car nous avons des clauses environnementales très précises et compliquées et nous devons être très vigilants. Nous avons donc régulièrement des réunions à ce sujet.

Une révision partielle du PPRI de Soues est menée en collaboration avec les services de la DDT et la commune, le but étant de rendre exondable la partie commerciale de la ZAC. Le dossier est en cours d'avis auprès des personnes publiques et l'enquête publique se fera en septembre.

La commune de Soues a également modifié son POS. Le dossier a été finalisé en 2010, l'enquête s'est déroulée du 6 avril au 6 mai et le Conseil municipal a délibéré le 16 juin sur l'approbation.

En ce qui concerne l'archéologie préventive, nous avons fait tout un chantier de diagnostic avec des tranchées pour rechercher des vestiges sur trois zones sensibles selon l'arrêté de fouille pris par le Préfet de Région fin décembre 2010 :

- zone protohistorique qui correspond à l'âge de bronze. Des fouilles plus précises sont nécessaires. Ce chantier est en cours, on peut d'ailleurs le voir depuis l'autoroute.
- zone néolithique : cette zone a déjà été fouillée mais rien n'ayant été trouvé, tout a été rebouché.
- zone antique : les travaux ont débuté en juin.

Je voudrais revenir sur un dernier point concernant les études et les procédures. Lorsqu'Investimo a présenté son recours, il s'est appuyé sur un point particulier à cette ZAC.

A l'origine l'aménageur de la ZAC ne devait pas acheter les terrains d'Alstom. En fait, les échanges pour construire le projet commercial devaient se faire dans le groupement « Tarbes Industries ».

En 2008, la stratégie a complètement évolué et Alstom a demandé au Grand Tarbes, qui a lui-même demandé à l'aménageur, d'acheter les terrains.

Cela signifie qu'à ce moment là nous avons fait un avenant dans la concession pour tenir compte de l'acquisition de ces terrains et de l'augmentation des recettes de la vente, puisque nous revendons une partie de ces terrains. En termes de dépenses de la ZAC, il y a eu une évolution. Or, dans le dossier initial de 2006 des DPU, l'achat des terrains d'Alstom pour 8,3 millions n'était pas inclus. C'est ce point là que reproche Investimo.

Nos avocats se défendent mais il y a eu au Tribunal Administratif de Pau quelques appréciations qui laissent penser que l'avis est partagé.

Si, en termes d'acquisitions foncières tout est pratiquement terminé au niveau des secteurs 1 et 2, il reste encore le secteur 3 où certains propriétaires qui ne sont pas tout à fait favorables pour vendre, risquent d'utiliser à nouveau cet argument.

Nous avons donc convenu de déposer une nouvelle DUP qui tiendra compte de l'évolution de ce prix des terrains et du montant des dépenses. Cela signifie qu'il faut mettre à jour toutes les études d'impact qui sont associées au dossier DUP. Actuellement, nous faisons déjà des compléments à ces études d'impact. Il s'agit de compléments en terme de bruit et d'inventaire faune et flore.

Les travaux de dévoiement du ruisseau des Arribets ont été effectués entre décembre 2010 et janvier 2011. Au vu de ces travaux, la DDT a validé un plan de recollement nécessaire pour engager la révision du PPR.

Pour la fin de l'année 2011, il est prévu de démarrer les travaux du boulevard qui part du rond point de l'autoroute pour rejoindre l'entrée actuelle d'Alstom. Ce boulevard contournera le parc industriel afin de permettre un accès à la nouvelle usine. La livraison de ce boulevard est prévu courant avril-mai 2012.

**Mme FAUCONNIER** : En termes de commercialisation, à ce jour la première session réalisée a été le Sud d'Alstom avec la réalisation du restaurant interentreprises et du parking, pour un montant de 800 000 €

En parallèle, nous avons signé la promesse de vente en 2009 avec GTI IMMOCHAN sur le secteur 2, assortie d'un certain nombre de conditions suspensives que nous avons à cœur de lever au fur et à mesure des étapes, notamment en matière de procédures et d'études.

GTI avance également sur son projet. Début 2011, les dossiers de permis de construire et de CDAC ont été déposés. Ces dossiers concernent les îlots 2.1 et 2.4 pour la réalisation de l'hypermarché, de la galerie marchande et d'un certain nombre de surfaces commerciales. Le dossier est passé en CDAC et a été approuvé à l'unanimité au mois de juin.

Le dossier de permis de construire quant à lui est en cours d'instruction et fera l'objet d'une enquête publique dans le courant de l'année.

Nous avançons également sur la commercialisation de la zone Nord avec d'une part le bâtiment DDEE, dont nous ne sommes pas encore propriétaires. Je vous rappelle que cette acquisition est intimement liée à la levée de l'ICPE de cette zone par Alstom et de l'approbation du plan de gestion. Nous travaillons donc avec Alstom et d'autres prestataires à la commercialisation tant en termes de location qu'en termes d'achat puisque notre objectif est de trouver des investisseurs.

Nous devons acquérir la partie qui constitue aujourd'hui le parking d'Alstom. Nous avons pour ce secteur des contacts très avancés avec un industriel qui souhaiterait redévelopper son activité sur Séméac.

D'autres contacts sont en cours sur d'autres parties de la zone.

**M. VILLOCEL** : Voilà en ce qui concerne la présentation des informations techniques et de procédures. La présentation du bilan des recettes et des dépenses que nous allons aborder maintenant est quant à elle effective au 31 décembre 2010.

**M. BOUBEE** : Ne croyez pas que nous n'ayons pas suivi ce compte-rendu mais je dois préciser que beaucoup de questions ont été posées lors de la réunion de préparation qui a eu lieu lundi soir.

**M. TREMEGE** : C'est une très bonne chose d'apporter cette précision car il ne faudrait pas que nos collègues pensent que nous nous engageons sur des sommes importantes – 15 000 000 € - dans l'indifférence générale. Au contraire, nous avons eu une longue réunion avec nos aménageurs où un grand nombre de questions ont été évoquées par les Maires présents à cette réunion.

**M. FROSSARD** : Les zones 2.1 et 2.4 correspondaient à la CDAC qui a été accordée, c'est-à-dire à peu près 35 000 m<sup>2</sup> commercialisables ?

**M. VILLOCEL** : Tout à fait.

**M. FROSSARD** : Les autres zones représentent quelle surface ?

**Mme FAUCONNIER** : Les surfaces au sol sont les suivantes :

- 2.1 23 000 m<sup>2</sup> (hors CEGELEC)
- 2.2 20 000 m<sup>2</sup>
- 2.3 110 000 m<sup>2</sup>
- 2.4 215 000 m<sup>2</sup>

**Mme FAUCONNIER** : Sur le document qui vous a été remis vous pouvez constater une légère différence entre le total du bilan approuvé sur le précédent compte rendu qui était de 54 696 K € et le bilan réalisé au 31 décembre 2010 qui est à 54 744 K € et qui s'explique par les assurances et les frais de gestion du patrimoine immobilier que nous avons acheté, notamment de CEGELEC. Ce sont des dépenses que nous retrouvons en face en recettes. C'est globalement la seule différence sur le résultat final par rapport au bilan de l'année dernière.

Les acquisitions de terrains représentent 1/3 des dépenses. Au 31/12/2010, nous étions à 38 % du montant des acquisitions globales, on envisage au regard des prévisions d'être à 70 % à la fin de 2011, on y est quasiment d'ailleurs.

L'année dernière, nous avons imaginé réaliser en 2010 des acquisitions un peu plus nombreuses car nous pensions que les acquisitions par voie d'expropriation seraient réalisées en 2010 mais elles ont été décalées en 2011. Nous avons notamment identifié un emprunt à réaliser en 2010 qui n'a pas été fait mais qui devra être mis en place à la fin de l'année 2011, emprunt à hauteur de 3,4 millions pour la réalisation des acquisitions d'Alstom.

En termes de travaux, ceux concernant principalement la réalisation du boulevard au droit du parc industriel d'Alstom devraient nous amener à la fin de 2011 à la réalisation de 6 % du montant des travaux.

Sur les recettes, nous avons peu de changement. La principale recette sur l'année 2010 a été la vente au Grand Tarbes du secteur Sud d'Alstom. Les sessions représentent 72 % du montant des recettes et la participation de la collectivité 27 %.

**M. TREMEGE** : Donc fin 2010, nous arrivons à :

- Recettes : 10 209 K €

- Dépenses : 8 760 K €

- soit un excédent de 1 449 K € qui sera utilisé dans les dépenses de 2011 et dans les emprunts que nous envisageons de réaliser ; 3 400 K € seront retardés au maximum ce qui peut d'ailleurs nous laisser penser que les 254 000 € de frais financiers inclus dans les dépenses ne seront pas réalisés non plus.

Avec l'aménageur, nous avons géré au plus serré pour éviter d'emprunter jusqu'au dernier moment, ce qui explique que l'endettement n'a pas augmenté de manière importante au cours des dernières années. Toutefois, l'année 2011 va être un peu plus significative puisqu'elle représente à elle seule autant de dépenses que depuis le début de l'opération jusqu'à fin 2010. Nous irons ensuite crescendo jusqu'à 13 K en 2014, nous suivrons le mouvement en le retardant au maximum.

Par ailleurs, nous pouvons profiter de cet échange sur la zone Séméac Soues pour rappeler que la rénovation de l'usine d'Alstom est pratiquement terminée, conformément aux délais. La première tranche a été terminée fin 2010, la seconde est prévue pour fin 2011. Par contre, le restaurant interentreprises est sur le point d'être terminé.

**Patrick LACOSTE** : Le restaurant interentreprises sera pré-réceptionné la semaine prochaine pour une livraison à Alstom fin juillet pour leur laisser le temps d'installer leurs cuisines pour une mise en service début septembre.

**M. TREMEGE** : Il restera à ajouter dans le bail, la somme exacte qui correspondra au montant de l'emprunt contracté et j'espère qu'il n'y aura pas de problèmes. Une réunion est prévue avant le 15 juillet à cet égard avec Alstom.

**M. VILLOCEL** : Nous vous avons affiché les dates « clés » prévisionnelles qui sont pratiquement celles affichées l'année dernière. Il s'agit donc juste de la confirmation de ce calendrier.

**M. TREMEGE** : Je remercie les aménageurs d'être venus en nombre, puisqu'il y a les deux patrons et les deux principales collaboratrices. Nous sommes très impressionnés par votre présence.

*Ce compte rendu est approuvé.*

**DECISION PRISE PAR LE PRESIDENT DANS LE CADRE DES DELEGATIONS  
CONSENTIES PAR LE CONSEIL DE COMMUNAUTE**

---

**MOTION POUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE  
COOPERATION INTERCOMMUNALE ELABORE PAR MONSIEUR LE PREFET  
DES HAUTES-PYRENEES**

---

**M. TREMEGE** : Chaque commune du département doit se prononcer sur ce projet avant le 23 juillet prochain mais avant d'aborder le sujet, je vais laisser la parole à M. FROSSARD.

*Lecture de la motion*

« Réuni le 30 juin 2011, soit deux mois après avoir été saisi par le Préfet du projet de redéfinition de la nouvelle carte intercommunale du département, le Conseil Communautaire du Grand TARBES :

**\* Regrette très vivement :**

- Que le délai octroyé par la loi pour recueillir l'avis des communes et des EPCI ne soit que de trois mois, eu égard à l'impact considérable du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale pour l'avenir de nos territoires ;

- Que la proposition de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale se borne à raisonner en terme de périmètre des futures communautés sans jamais éclairer cette proposition ni sur les compétences de ces communautés, ni, surtout sur les conséquences patrimoniales, financières et fiscales de ce dispositif.

**\* Demande à l'Etat :**

- Un report raisonnable des délais d'élaboration du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale afin de garantir à chaque collectivité une décision éclairée qui conduise à la définition de territoires pertinents et à la solidité financière de ces futurs espaces ;

- De veiller à ce que le futur Schéma Départemental de Coopération Intercommunale corresponde à une intercommunalité voulue et non subie. »

**M. FROSSARD** : Je voudrais dire que j'ai assisté en tant que Président de l'Association départementale des Maires à une réunion des Présidents des Maires au niveau de l'Association nationale des Maires de France et des rapporteurs des commissions départementales et des commissions intercommunales. Ce qui est consigné dans cette motion rassemble l'essentiel des réflexions faites par toutes les associations départementales. Cette loi n'est pas contestée en tant que telle dans le sens de l'aménagement de l'intercommunalité, les objectifs sont de structurer des intercommunalités plus grandes. Mais faut-il des grandes intercommunalités ? La réponse est plutôt non. Ce qui est reproché c'est le délai car nous avons trois mois pour étudier un projet qui a été élaboré par les services du Préfet sans concertation avec les élus. C'est une proposition qui tient compte d'un certain nombre de facteurs, que ce soient les statistiques de l'INSEE, les bassins de l'emploi, c'est une carte qui géographiquement tient la route mais on se heurte à des spécificités locales et on remet en cause l'existant et plus à certains endroits qu'à d'autres.

Nous souhaitons un temps plus grand pour avoir plus de débats entre les élus concernés. Certaines propositions ne poseront pas de problèmes dans la mesure où les élus sont d'accord mais les élus veulent être entendus. L'intercommunalité doit être voulue par les élus car ils ne pourront pas travailler ensemble s'ils ne le souhaitent pas. Aujourd'hui, certaines intercommunalités disparaissent, c'est le cas de l'intercommunalité de Gespe Adour Alaric, qui est une petite intercommunalité, je le souligne car cela a été repris d'autres coins du

territoire national. Ce sont des petites intercommunalités qui frisent les 5 000 habitants mais qui ne les ont pas et c'est pour cela qu'elles sont remises en cause, alors qu'elles ont des compétences importantes de proximité que n'ont pas les grandes intercommunalités, notamment au niveau de la voirie.

L'ensemble des demandes porte donc surtout sur le délai. Le ministre des Collectivités qui assistait à cette réunion, n'a pas eu l'air très sensible à notre demande, éventuellement, le délai serait porté du 31 décembre au 31 janvier.

Le deuxième problème concerne les compétences. Ces intercommunalités sont basées sur des périmètres définis et il va falloir redéfinir des compétences. C'est donc une remise en cause de l'existant.

Nous souhaiterions que cette motion soit adoptée par notre assemblée en solidarité avec l'ensemble du mouvement qui se dessine sur cette réforme.

**M. TREMEGE** : Je remercie Daniel FROSSARD, par ailleurs coordonnateur de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale. En effet, il y avait deux méthodes.

- La première consistait à engager pendant de longs mois une concertation préalable pour aboutir à l'élaboration d'un Schéma Départemental.

- La seconde qui a été choisie, consiste à élaborer un projet discutable par les communes et les E.P.C.I. concernés, projet discutable donc amendable. Par ailleurs, le rôle de la C.D.C.I. au sein de laquelle nous sommes, est important : un rôle d'avis et un rôle de réflexion sur des propositions qui ne seraient pas acceptées ou acceptables.

Ce projet révèle beaucoup d'imperfections liées par exemple au fait que l'on n'a pas suffisamment tenu compte des bassins de vie et des communautés d'intérêt que certaines communes et communautés peuvent déjà avoir et partager. Nous avons essayé de procéder à un découpage du territoire départemental qui serait d'ores et déjà une préfiguration des nouveaux territoires dans la perspective des élections de 2014 avec les Conseillers territoriaux. Il est évident que l'idéal sera, qu'il puisse y avoir une adéquation entre le découpage des territoires et les territoires des E.P.C.I. Il sera toujours possible d'avoir des Conseillers territoriaux qui auront dans leur territoire deux E.P.C.I. différentes, mais il faudra qu'il y ait adéquation.

Aujourd'hui, il y a plusieurs cas de figures.

- Les communes isolées : la loi a décidé qu'il ne pourrait plus y avoir de communes isolées et ces communes seront obligées de choisir leur adhésion à une communauté de proximité, puisqu'il faut une continuité territoriale. Certaines communes isolées ont souhaité dans un premier temps se regrouper pour constituer à elles-seules une nouvelle communauté. C'est une démarche respectable et recevable même si elle ne va pas dans l'esprit de la loi qui a plutôt vocation à réduire le nombre de communautés plutôt qu'à en créer d'autres.

- Les E.P.C.I. existants sont des petites Communautés de communes, comme par exemple sur le canton POUYASTRUC où il y a trois E.P.C.I. qui n'ont jamais réussi à s'allier pour n'en faire qu'une. Le projet du Préfet consiste à dire que les trois Communautés seront réparties

sur trois territoires différents : une vers Tournay, une vers Trie et l'autre vers Rabastens. Les trois Communautés ont donc décidé de se regrouper. Là encore, cette démarche sera recevable en termes de continuité territoriale et en termes de population. Ce qui ne sera pas sans conséquence sans certaines Communautés voisines qui pensaient grâce à l'apport d'une partie de la Communauté de Pouyastruc, atteindre les seuils de populations : 5 000 habitants. Or, ce ne sera pas le cas et cela causera de nouveaux problèmes.

- La Communauté Gespe Adour Alaric, est effectivement une petite Communauté mais avec quand même 4 700 habitants. La proposition du Préfet consiste à la couper en deux, en proposant, puisque la discussion reste ouverte, aux communes de Momères et de Horgues de nous rejoindre et en proposant aux autres communes de rejoindre la Communauté de Bagnères de Bigorre. Aujourd'hui, ces communes souhaitent demeurer en l'état et c'est là que nous risquons d'avoir une difficulté parce que sur ces communes il y en a une, Momères, qui veut rejoindre la Communauté du Grand Tarbes. Il y a donc déjà une faiblesse dans leur proposition car il n'y a pas un avis unanime sans compter que l'on s'éloignera des 5 000 habitants en perdant Momères.

Voilà toutes les complications, il y en a encore d'autres. A contrario, il existe des Communautés de communes qui ne sont absolument pas touchées et qui sont bien en dessous des 5 000 habitants, en prenant pour raison le fait qu'il y a une petite partie du territoire qui se trouve en zone de montagne. Je citerai au hasard LA BAROUSSE et la Communauté de la NESTE. Celles-ci on ne les touche pas bien qu'elles soient en dessous des 5 000 habitants, car elles ont une partie du territoire en zone de montagne et que la loi stipule que ces zones ne sont pas concernées.

De nombreuses difficultés se développent sur l'ensemble du département et justifient les demandes formulées par les élus et les responsables de Communautés. Ces difficultés justifient aussi le fait le Sénat, comme l'Association des Maires de France, a souhaité qu'une clause de revoyure soit prévue pour 2015 afin de garantir aux élus un réexamen des schémas après les élections municipales de 2014.

Tout cela n'est pas encore abouti, c'est pour cela que je vous propose d'adopter la motion proposée, par solidarité avec les Maires responsables d'E.P.C.I. concernés. Toutefois, je vous propose, de limiter notre délibération à ce qui concerne le Grand Tarbes en respectant la volonté des communes isolées qui souhaiteraient nous rejoindre et en respectant la volonté de Communes membres d'E.P.C.I. Ainsi, nous délibérons comme il nous est demandé de le faire tout en limitant l'impact de notre décision à la Communauté d'Agglomération du Grand TARBES.

**M. BARROUQUERE-THEIL** : Je n'ai pas grand-chose à dire sur la motion présentée et je la voterai, par contre, je voudrais revenir sur vos premiers propos lorsque vous avez dit qu'il y avait deux méthodes, la première qui n'a pas été retenue et qui consistait à faire une concertation préalable avec les élus, et la seconde qui a été choisie.

J'aurais personnellement souhaité que ce soit la première proposition qui soit choisie car il eut été plus démocratique et intelligent de travailler entre nous sur nos projets, plutôt que d'avoir ce projet proposé par le Préfet qui ne nous convient pas.

Si tout le monde était d'accord, je propose que l'on rajoute sur la motion dans les regrets, c'est que cette proposition soit faite sans concertation préalable des élus.

**M. TREMEGE** : Nous allons demander à M. FROSSARD qui a rédigé la motion. Je n'ai porté aucun jugement de valeur sur les deux méthodes. Je reconnais quand même que la seconde permet d'avancer plus vite.

**M. LIDAR** : Je voudrais rappeler que je suis particulièrement satisfait de cette motion parce qu'elle reprend le sens de la motion adoptée par l'assemblée des Maires en assemblée générale lundi dernier, je suis heureux de voir qu'il y a une convergence entre les deux. Sur la partie méthodologie, je rejoins ce qui vient d'être dit. Je pense que, compte tenu des frustrations et des bouleversements que cela cause dans un certain nombre de régions, de pays, de départements, un peu plus de temps n'aurait pas été superflu et je crois que quelquefois il est bon de perdre un peu de temps pour en gagner. Je crois que toutes les frustrations et les conflits qui sont en train de naître ne sont pas de nature à accélérer les choses.

Ensuite, sur la partie méthodologique, je pense qu'il aurait été bon d'ajouter quelques assouplissements à la règle des 5 000, c'est un peu brutal de dire 5 000 c'est bon, en dessous, ce n'est pas bon. Quand on regarde par exemple la Communauté de communes Gespe Adour Alaric qui est à 4 600, il y aurait une marge de fluctuation de 10 % part et d'autre, cela aurait permis d'assouplir un peu la réflexion.

Enfin, ce qui me paraît aussi important, on parle peu de ces questions là dans le public, c'est que le public, le citoyen que nous sommes mériterait d'être d'avantage informés et concerné par ce qui se passe à ce niveau là parce que ce sont de vrais bouleversements qui sont en cause avec de vraies remises en cause de coopération mises en place depuis des années et aujourd'hui mises en bas.

Je terminerai par une question que je vous pose directement Monsieur le Président, je crois avoir vu dans la presse que vous deviez rencontrer ce matin le maire de Horgues et de Momères. Par rapport aux difficultés rencontrées et comme nous allons être amenés à prendre une délibération concernant ces deux communes, j'aimerais savoir si vous pouvez nous en dire un peu plus.

**M. TREMEGE** : J'ai rencontré les maires de Gespe Adour Alaric ce matin et j'ai effectivement fait une synthèse de leur position, y compris les élus de Momères qui souhaitent nous rejoindre. Vous verrez que dans la délibération que je propose, je respecte totalement leur choix. Le choix du Maire de Horgues c'est de demeurer dans la Communauté Gespe Adour Alaric et la commune de Momères souhaite rejoindre le Grand Tarbes. Leurs propositions sont respectables, recevables mais fragilisées par deux problèmes :

1°) - le manque d'unanimité sur leurs propositions, puisque chaque commune est appelée à donner un avis sur le projet du Préfet qui est amendable ;

2°) – nombre d'habitants en dessous du seuil des 5 000 habitants – 4 700 à peu près – même si les prévisions prévoient un dépassement des 5 000 habitants dans les 3 années qui viennent.

Je vous propose donc d'adopter la motion modifiée par solidarité avec les élus du département qui ont des difficultés pour trouver la bonne solution pour s'allier à une communauté existante.

*Lecture de la motion modifiée par Monsieur FROSSARD*

« Réuni le 30 juin 2011, soit deux mois après avoir été saisi par le Préfet du projet de redéfinition de la nouvelle carte intercommunale du département, le Conseil Communautaire du Grand TARBES :

**\* Regrette très vivement :**

- Que le délai octroyé par la loi pour recueillir l'avis des communes et des EPCI ne soit que de trois mois, eu égard à l'impact considérable du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale pour l'avenir de nos territoires.
- Que le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale n'ait pas fait l'objet d'une concertation préalable des élus,
- Que la proposition de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale se borne à raisonner en terme de périmètre des futures communautés sans jamais éclairer cette proposition ni sur les compétences de ces communautés, ni, surtout sur les conséquences patrimoniales, financières et fiscales de ce dispositif.

**\* Demande à l'Etat :**

- Un report raisonnable des délais d'élaboration du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale afin de garantir à chaque collectivité une décision éclairée qui conduise à la définition de territoires pertinents et à la solidité financière de ces futurs espaces.
- De veiller à ce que le futur Schéma Départemental de Coopération Intercommunale corresponde à une intercommunalité voulue et non subie. »

*Cette motion est adoptée à l'unanimité.*

**PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE ELABORE PAR MONSIEUR LE PREFET DES HAUTES-PYRENEES**

---

**M. TREMEGE** : Je vous propose, la rédaction de deux articles, dans lesquels sont respectées les volontés des communes concernées :

**Article 1** : d'adopter le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale élaboré par Monsieur le Préfet pour ce qui concerne la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, sous réserve que les communes déjà membres d'un EPCI sollicitent également leur adhésion au Grand Tarbes et que l'adhésion d'autres communes isolées qui le souhaiteraient soit possible.

Donc, il n'y a aucune obligation systématique. Par exemple :

1 - la commune de Horgues ne l'a pas demandé donc nous ne pourrions pas l'obliger à nous rejoindre ;

2 – les communes isolées qui ont envie de nous rejoindre, si elles en manifestent le désir, comme Barbazan-Debat et Chis, pourront le faire.

**Article 2** : Sur le fond, le Conseil Communautaire est favorable à l'étude du transfert de la compétence assainissement, ce transfert interviendrait au terme d'une nécessaire et large concertation avec les conditions d'application à définir compte tenu des répercussions très importantes et des interrogations qui subsistent.

Nous voulons, pour ce qui concerne ce transfert, privilégier d'abord la concertation des études et des conséquences.

**M. BOUBEE** : Nous allons devoir nous absenter car nous avons une réunion du Conseil municipal d'Aureilhan et je précise qu'il ne s'agit pas d'un mouvement de retrait face à vos propositions.

Toutefois, avant de partir je voudrais vous dire que les communes de Séméac, Soues, Barbazan-Debat, qui n'est pas encore au sein de notre intercommunalité - et d'Aureilhan ont été sensibles au fait que vous les entendiez par rapport au syndicat Adour Alaric où ces quatre communes ont émis de fortes craintes quant à la rapidité proposée par le dispositif législatif. Nous vous en remercions. Il en va de l'intérêt commun de toutes les communes de travailler ensemble et de réfléchir de manière pertinente pour un résultat qui restera convenable.

**M. BARROUQUERE-THEIL** : J'ai bien noté qu'il y avait concertation, ce qui donne encore plus de poids à ce que nous avons ajouté à la motion précédente.

**M. TREMEGE** : Chacun utilise la méthode de son choix.

*Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.*

### **CONVENTION TERRITORIALE DE DEVELOPPEMENT DU GRAND TARBES – 2009-2013 – ANNEE 3**

---

**M. TREMEGE** : Je précise que cette maquette de l'année 3 de la convention territoriale de développement 2009/2013 a été bien évidemment examinée en amont lors d'une réunion du comité des financeurs et lors de la réunion des Maires. Elle vous est présentée conformément aux souhaits de chacun, avec les observations qui figurent en annexe du programme opérationnel et qui satisfont l'ensemble des élus concernés.

*Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.*

### **VENTE DE PARCELLES A DES ENTREPRISES SUR LES PHASES 2 DE LA ZAC DU PARC D'ACTIVITES DES PYRENEES A IBOS**

---

**M. TREMEGE** : Le prix de 25 € est le prix de cession à une activité industrielle, le prix de 30 € est le prix de cession à une activité commerciale ou de service et le prix de 22 € qui a été pratiqué sur la parcelle n°33 est un prix réduit compte tenu du fait que la moitié de la parcelle n'est pas constructible en raison de la proximité avec l'autoroute.

*Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.*

**LOCATION - VENTE D'UN IMMEUBLE (EX-PORCHERIE CARRERE)  
ANCIENNE RUE D'IBOS**

---

**M. TREMEGE** : Nous en avons parlé avec les Maires l'autre jour, je demande à ce que ce point soit retiré de l'ordre du jour. Il s'agissait d'une proposition d'acquisition d'une ancienne porcherie moyennant une convention dite de location-vente et il était précisé dans l'exposé des motifs, ainsi que dans l'article proposé, que l'acquéreur ne deviendrait propriétaire qu'après paiement total des sommes dues. Or, la location-vente est une modalité de paiement et l'acquéreur devient propriétaire tout de suite.

Je souhaite que nous puissions réfléchir à un autre mode de cession qui serait une convention de location avec option d'achat, qui nous permettrait de répondre à la sollicitation de l'acquéreur, c'est-à-dire de voir déduit du prix que nous aurions au préalable fixé, les loyers qu'il aurait versés. Mais dans ces conditions, nous restons propriétaires jusqu'au paiement du prix intégral.

Afin d'éviter tout contentieux, cette délibération est donc retirée de l'ordre du jour et vous sera reproposée ultérieurement.

**AVENANT N° 2 AU CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE DE  
L'AGGLOMERATION TARBAISE SIGNE LE 30 MARS 2007**

---

**M. TREMEGE** : Cet avenant concerne la reconduction jusqu'au 31/12/2014 de la convention que nous avons avec l'état et qui devait se terminer fin 2012. Ce n'est pas parce que la convention est prolongée jusqu'au 31/12/2014 que les crédits d'Etat seront assurés. Je rappelle que pour 2011 nous avons eu une réduction de 26,7 % sur l'ensemble des crédits et que Madame la Présidente, Andrée DOUBRERE, a réussi à arbitrer pour que tout le monde ne soit pas pénalisé dans des proportions aussi importantes. Néanmoins, la convention perdurera, ce qui nous permettra de poursuivre la politique de la Ville sous l'égide du GIP-CUC dans les meilleures conditions possibles.

*Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.*

---

**FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE LALOUBERE POUR  
L'AMENAGEMENT D'UNE VOIE « MODE DOUX » (R.D. 935) DANS LE CADRE  
DU SCHEMA DIRECTEUR DES ITINERAIRES CYCLABLES DE  
L'AGGLOMERATION TARBAISE**

---

*Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.*

**FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE TARBES POUR  
L'AMENAGEMENT D'UNE VOIE « MODE DOUX » DANS LE CADRE DU  
SCHEMA DIRECTEUR DES ITINERAIRES CYCLABLES DE**

## L'AGGLOMERATION

---

*Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.*

### **SOUTIEN AU FESTIVAL INTERNATIONAL DE POLYPHONIES « TARBA EN CANTA »**

---

**M. TREMEGE** : Je voudrais profiter de cette délibération pour vous préciser que ce festival international de polyphonies prend en 2 ans une ampleur qui nous surprend. Des concerts magnifiques ont été proposés dans les églises de Laloubère, de Bordères et en la Collégiale d'Ibos et à chaque fois tout était plein. Des masters classes ont été organisées au conservatoire Henri Duparc avec des élèves chanteurs de groupes venus de toutes les régions et c'était formidable. Ces masters classes animées par des grands chanteurs qui le soir donnaient leur concert ont été extrêmement appréciées. Un de nos professeurs au Conservatoire Henri Duparc, Monsieur Pascal CAUMONT, professeur de chant traditionnel, fait un travail extraordinaire.

Je m'aperçois de la notoriété internationale de Monsieur Pascal CAUMONT. Tous les groupes qui viennent le connaissent.

Il est le directeur artistique de VOX BIGERRI et ce professeur de musique fait un travail de fond énorme. Il suscite la création de nouveaux groupes de chant traditionnel, occitan, basque, provençal, corse, italien, bulgare... Il apprend des chants à des groupes qui maintenant volent de leur propres ailes comme par exemple « Les Filles du Sud » et d'autres groupes de jeunes gens de 18 à 25 ans qui se sont produits au Jardin Massey.

Avec ce festival de polyphonies, nous réunissons toutes ces bonnes volontés, tous ces gens qui viennent d'horizons différents. Nous donnons une dimension encore plus grande au travail de fond de Pascal CAUMONT. Je tenais à le souligner car ce professeur fait un travail admirable reconnu par tous et partout.

La Ville de Tarbes est à l'origine de ce festival qui a vocation d'être repris, si vous le souhaitez, par la Communauté d'Agglomération puisque nous gérons le conservatoire et les écoles de musique.

Aujourd'hui, la Ville de Tarbes finance aux alentours de 40 000 € ce qui est convenable pour ce festival dont le budget est de 50 à 60 000€ Notre contribution me paraît tout à fait justifiée car elle est aussi une reconnaissance pour Pascal CAUMONT.

Ce festival sera reconduit l'année prochaine et des concerts seront organisés dans les églises où dans des salles adéquates des communes de l'Agglomération qui seront candidates comme la ville de Séméac dont la candidature a été notée.

Après le concert qui a eu lieu dans l'église de Bordères, le public et les groupes se sont retrouvés au café « Le Cabilat » et tout le monde a chanté pendant des heures. A Ibos, ils ont également chanté jusqu'à deux ou trois heures du matin.

Après la prestation présentée en la Collégiale d'Ibos le responsable d'un groupe italien très connu a dit à Pascal CAUMONT « Vous faites là ce que je n'ai jamais réussi à faire en 40 an » c'est-à-dire, réunir tout le monde.

C'est phénoménal et je vous engage à être candidat l'année prochaine sous deux conditions : que vous ayez une église capable d'accueillir du public et un café capable d'accueillir les chanteurs !

*Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.*

#### **CHANGEMENT DE DELEGUES AU SCOT TOL**

---

*Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.*

#### **EXTENSION DES TARIFS DES PISCINES DU GRAND TARBES**

---

*Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.*

#### **MAITRISE D'ŒUVRE URBAINE ET SOCIALE (MOUS), SEDENTARISATION DES GENS DU VOYAGE. PLAN DE FINANCEMENT ET AVANANT N° 7 AUX VOLETS TECHNIQUES ET SOCIAL DE LA MOUS, ANNEE 2011**

---

*Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.*

#### **REAMENAGEMENT SELON DE NOUVELLES CARACTERISTIQUES FINANCIERES DES PRETS INITIALEMENT GARANTIS AU PROFIT DE PROMOLOGIS**

---

*Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.*